

### **Fréquence des collectes**

Matières résiduelles (ordures), résidus verts et appareils « froids »

**McMasterville, mercredi 22 mars 2017** – La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu souhaite rappeler aux citoyens que la fréquence de la collecte des matières résiduelles (ordures) sera de retour aux semaines, et ce, à partir de la semaine du 2 avril prochain. Ce rappel s'adresse aux résidents des municipalités de Beloeil, de Carignan, de McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Mathieu-de-Beloeil. Les jours de collecte demeurent les mêmes. Le calendrier complet des collectes est accessible sur le site Internet de la MRC au [www.mrcvr.ca](http://www.mrcvr.ca). Lors de cette même collecte, les articles volumineux sont acceptés à chaque collecte (pièce de mobilier, tapis, évier, barbecue sans bombonne, etc.).

### **Collecte des résidus verts et interdiction des branches de feuillus**

Pour ce qui est de la collecte des résidus verts (gazon, feuilles, brindilles et résidus de jardin), elle sera de retour au mois d'avril. Visitez le [www.mrcvr.ca](http://www.mrcvr.ca) pour connaître les dates de collecte de votre municipalité. Il est important de rappeler l'interdiction de déposer des branches de feuillus. Cette mesure corrective à la collecte des résidus verts demeure pour l'année 2017 en raison de la propagation de l'agrile du frêne. Par conséquent, les branches de toutes les espèces de feuillus ne sont plus ramassées. Seules les branches de conifères, ayant un diamètre inférieur à 5 cm et dont les ballots ficelés ont une dimension maximale de 0,4 m de diamètre et de 1,5 m de longueur, sont admissibles à la collecte des résidus verts. Cette mesure est prise considérant les difficultés liées à l'identification des essences de feuillus, une fois les branches coupées et en bordure de rue.

Veillez prendre note que cette mesure touche uniquement la collecte des résidus verts et que plusieurs municipalités offrent une collecte spécifique de branches et que celle-ci est maintenue. Toutefois, si votre municipalité n'offre pas de solution alternative, nous vous conseillons de recourir à des services personnalisés auprès d'émondeurs professionnels, ceux-ci transformant adéquatement les branches en copeaux.

### **Appareils « froids »**

Vous souhaitez vous défaire d'appareils « froids » (climatiseur, réfrigérateur, congélateur, refroidisseur d'eau, déshumidificateur, celliers, etc.)? Un service sur appel pour la collecte des halocarbures est disponible. Téléphonnez au 1 888 773-9689.

### **Ligne Info-collectes**

Rappelons que la ligne Info-collectes sert à recevoir les commentaires, les plaintes et les demandes de renseignement des résidents et des municipalités au sujet des matières recyclables et résiduelles (ordures). Les résidents n'ont qu'à composer le 450 464-INFO (4636) ou le numéro sans frais 1 844 722-INFO (4636). Il est également possible d'écrire à [infocollectes@mrcvr.ca](mailto:infocollectes@mrcvr.ca). Ce service est entièrement géré par la MRC.

– 30 –

### **Source et renseignements :**

Émilie Proteau-Beaulieu  
Agente de communication  
M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu  
Tél. : 450 464-0339, poste 2120  
Courriel : [epbeaulieu@mrcvr.ca](mailto:epbeaulieu@mrcvr.ca)